

ASSEMBLÉE NATIONALE16 juin 2025

PROGRAMMATION NATIONALE ET SIMPLIFICATION NORMATIVE DANS LE SECTEUR
ÉCONOMIQUE DE L'ÉNERGIE - (N° 1522)

Commission	
Gouvernement	

RETIRED AVANT DISCUSSION

N° 744

SOUS-AMENDEMENT

présenté par

M. Jean-Philippe Tanguy et les membres du groupe Rassemblement National

à l'amendement n° 192 de M. Tavel

APRÈS L'ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 2, après le mot :

« marché »,

insérer les mots :

« en tant que bien vital ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Ce sous amendement vise à préciser que l'énergie est un bien vital qui justifie la maîtrise de sa production et de son prix.